

Programme de formation 2020

Démarches préfectorales de demandes d'un titre de séjour

FORMATEUR·TRICE·(S) : HERVE GOUYER et SUZANNE GUEVREMONT – Juristes à ESPACE.

PRESENTATION / CONTEXTE

Les démarches de première demande ou de renouvellement des cartes de séjour se heurtent aux obstacles parfois insurmontables dressés par l'administration préfectorale.

Tout.e étranger.ère bénéficie du droit à voir examiner sa demande de carte de séjour, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement, dès lors qu'elle n'est pas abusive ou dilatoire et que son dossier est complet. Toutefois nombreux.ses sont ceux/celles dont le droit au séjour est inscrit dans la loi qui se retrouvent bloqué.e.s au guichet des préfectures au motif qu'il manque des pièces ou que leur demande serait mal fondée, avec des conséquences parfois incalculables sur leur situation personnelle.

Cet atelier présente la réglementation applicable aux demandes de carte de séjour, les droits des étrangers et les garanties dont ils disposent, les formalités à accomplir et les pièces véritablement indispensables ainsi que les recours envisageables, notamment en urgence, pour éviter de rester ou se retrouver en situation irrégulière.

CONTENU DE LA FORMATION

- Rappel du principe consacré par le Conseil d'Etat du droit de toute personne étrangère de voir examiner sa demande de carte de séjour, qu'il s'agisse d'une première demande, d'un réexamen ou d'une demande de renouvellement, dès lors que son dossier est complet et sa demande n'est pas manifestement dilatoire.
- Présentation de la procédure, des démarches à accomplir et de la réglementation applicable.
- Qu'est-ce qu'un dossier complet ? Quelles sont les pièces indispensables et celles dont l'autorité préfectorale n'est pas en droit d'exiger ?
- Comment réagir et accompagner les étranger.ère.s face aux refus de donner un rendez-vous, de remettre un formulaire, d'enregistrer une demande de carte de séjour ou de remettre un récépissé ?
- Quels recours exercer en urgence et comment les mettre en œuvre pour éviter le maintien ou la précipitation en situation irrégulière des personnes étrangères bénéficiant d'un droit au séjour inscrit dans la loi ?

COMPETENCES VISÉES

Les formations thématiques en droit des étranger.ère.s d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (2° et 6°) du Code du travail, à :

- adapter et développer les compétences des travailleur·euse·s sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut

- juridique ;
- à acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

OBJECTIFS

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger-ère-s et vise à :

- connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger-ère-s afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

PUBLICS CONCERNES

Tout-e travailleur-euse social (assistant-e social, conseiller-ère en économie sociale et familiale, éducateur-ric-e, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

MOYENS PEDAGOGIQUES

- les formations sont assurées par des juristes d'ESPACE, du COMEDE et du CICADE, spécialistes du thème abordé ;
- les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur-ric-e-s ;
- l'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle ;
- confronter les pratiques et les approches de chacun-e à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation et un questionnaire d'évaluation de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger-ère-s :

- par téléphone, tous les jours de 9h00 à 12h30 : 04 95 04 30 98 ;
- par courriel : juridique@espace.asso.fr

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- chaque session regroupe 15 à 20 personnes

MODALITES PRATIQUES

Se référer à l'onglet formation du site d'ESPACE : <http://espace.asso.fr/formation/>